

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

En préambule, Mr le Maire annonce la démission de Mme Marie Gaillard en tant que Conseillère municipale. Le présent conseil délibère ainsi avec 26 votants, dont 19 présents et 6 pouvoirs.

COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal approuve par 22 voix pour et 4 abstentions les comptes 2016 des budgets communaux. Le budget principal se solde par un excédent de 768 935,68 € en fonctionnement et par un résultat de 912 097,43 € en section d'investissement. Après accord à l'unanimité, les résultats 2016 sont reportés en totalité en section d'investissement de façon à financer les réalisations programmées dans le Plan pluriannuel d'investissement. Le Conseil Municipal valide, selon la même modalité de vote, les comptes 2016 et l'affectation des résultats des budgets annexes « Assainissement », « Grands Gâts 2I », « Grands Gâts 3 », « PAE des Grands Gâts », Fée de l'Etourbe 2 », « Pôle commercial » et « Maison de santé ».

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Après délibération et suivant l'avis des Commissions Vie Locale et Administration Générale réunies le 23 mars 2017, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des subventions de fonctionnement aux Associations, ainsi détaillé :

CULTURE ET ANIMATION	
Artissimo – Ecole de musique	5 280 €
Arts Graphiques	500 €
Chorale Boccaloup	100 €
Club d'Echecs	100 €
Féeries Team	100 €
Les P'tits curieux	100 €
La Cicadelle	100 €
Mots de Gorges Théâtre	100 €
Comité de jumelage Alatri	1 350 €
Comité de jumelage Klettgau	1 350 €
Sisesti – Pays Clissonais	100 €
Spectacle Vivant en Vallée de Clisson	500 €
SPORTS	
Aïkido Gorges	100 €
Elan de Gorges	4 500 €
Judo Ju Jitsu Club Gorgeois	320 €
LVA Sportive	100 €
Cyclo VTT Vallée de Clisson	100 €
Gymnastique Rythmique Clissonnaise	100 €
SAC Rugby Clisson	100 €
AUTRES	
Ainés des 2 rives	100 €
ACPG AFN	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Clisson	100 €
APE Ecole Publique	100 €
APEL Pie X	100 €
Avenir Gorges Environnement	100 €
Donneurs de sang	170 €
Intersociété	100 €
Vignerons de Gorges	100 €
Vignerons de Gorges (partenariat)	2 000 €

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 16 mars 2017, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2017. Le budget principal s'équilibre à 3 482 954 € en section de fonctionnement et 3 606 716,38 € en section d'investissement.

Le budget « Assainissement » s'équilibre à 452 595,40 € en fonctionnement et 708 548,51 € en investissement. Les autres budgets annexes s'équilibrent comme suit pour 2017 :

- « Grands Gâts II » : 1 862 301,08 € en fonctionnement et 1 813 589,08 € en investissement
- « Grands Gâts III » : 1 152 751,04 € en fonctionnement et 1 904 121,16 € en investissement
- « PAE des Grands Gâts » : 14 719,94 € en fonctionnement et 25 873,60 € en investissement
- « La Fée de l'Etourbe » : 360 723,48 € en fonctionnement et 357 138,49 € en investissement
- « Pôle commercial » : 127 935,46 € en fonctionnement et 55 598 € en investissement
- « Maison de santé » : 25 100 € en fonctionnement et 25 100 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces budgets par 17 voix pour, 4 contre et 5 abstentions (dont 2 pouvoirs).

TABLEAU DES EFFECTIFS

Deux modifications sont envisagées :

- création d'un poste d'adjoint(e) administratif territorial en remplacement d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, suite au départ récent d'un agent
- création d'un poste d'assistant(e) financier, budgétaire et comptable

La commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de la réunion du 23 mars 2017.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

FONDS DEPARTEMENTAL DE REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier d'un fonds de répartition du produit des amendes de police attribué par l'Etat au Département, destiné à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de circulation et de sécurité routière ». Il est proposé de solliciter ce fonds pour l'aménagement de la liaison douce entre le groupe scolaire et la gare tram-train. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

REMISE PARTIELLE DE DEBETS

La Chambre régionale des comptes a mis en débet l'agent comptable du Trésor Public pour une somme de 4 316,76 €. Après délibération, le Conseil municipal décide d'accorder une remise de 700 € correspondant aux frais de franchise, par 24 voix pour et 2 abstentions (dont 1 pouvoir).

ACQUISITION DE TERRAIN

Après négociation et accord avec les propriétaires, il est proposé d'acquérir une surface de 11 961 m² sur la parcelle cadastrée BH23 située à l'entrée de la Rue du Gué, au prix de 20 € le m², soit 239 220 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner suite à l'acquisition de ces terrains et autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Finances : un budget responsable, orienté sur l'investissement pour le bien vivre et l'avenir de la commune

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 16 mars et le vote des budgets en conseil du 30 mars ont exposé la situation comptable et financière de la commune et ses perspectives. Extraits.

Les 4 axes du Plan pluriannuel d'investissements 2015 – 2020

La construction budgétaire de la commune repose sur un socle de lignes directrices, identique depuis 3 ans et orienté sur quatre axes majeurs.

EQUIPEMENTS SERVICES

Imaginer et gérer les équipements, les infrastructures et les services d'intérêt communal, utiles, qui répondent ou qui répondront demain à un besoin de la population.

LIEN SOCIAL

Veiller au lien social, à la bonne entente et à la solidarité entre les habitants.

IDENTITE

Valoriser et promouvoir l'identité communale, entretenir le sentiment d'appartenance à une communauté.

SECURITE

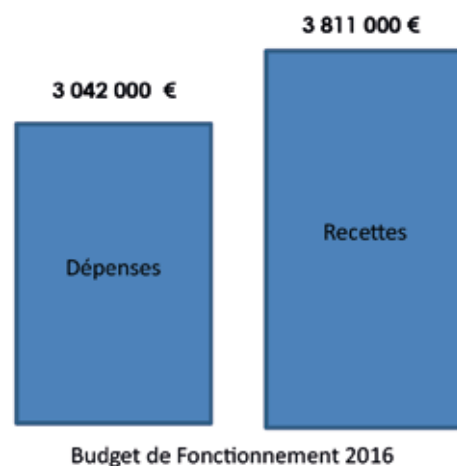
Protéger les citoyens, assurer leur sécurité.

Un fonctionnement qui tient compte des réalités du moment

Dans un contexte de transition et de forte incertitude, marqué notamment par la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, la commune procède à une gestion rigoureuse de ses charges.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, notamment les charges de personnel (+ 3% de 2014 à 2016) et les charges à caractère général (+ 5% de 2014 à 2016). En cas de besoin, il est fait appel à des ressources externes au cas par cas : entreprises sociales (SEMES, ESAT) et prestataires.

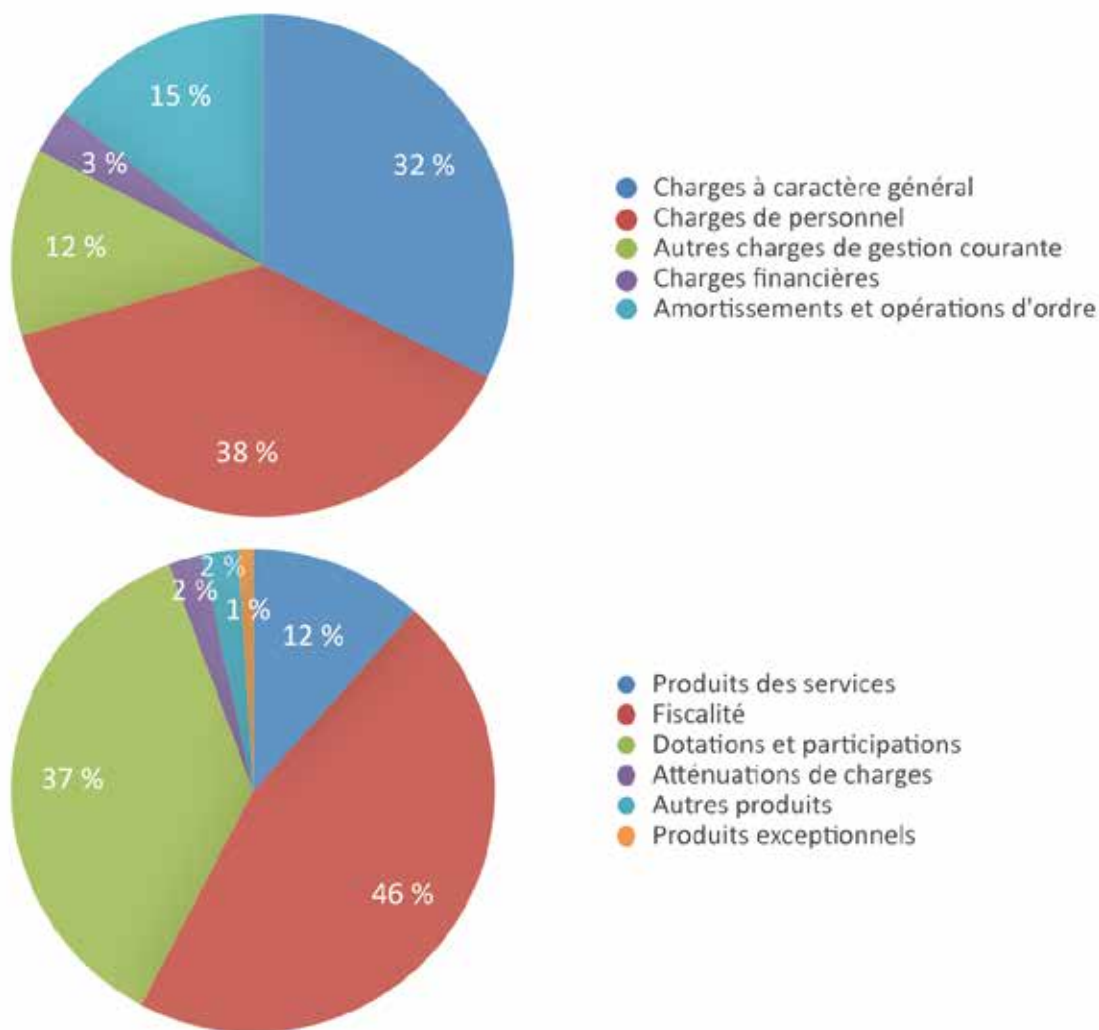
Côté recettes, sur la période 2014-2016, la part forfaitaire de la Dotation Globale de fonctionnement, principale dotation de l'Etat, a diminué de 84 000 €, passant de 555 000 € à 471 000 €. En 2017, selon les informations officielles désormais connues, elle diminue de 46 000 € supplémentaires. Cela dit, grâce à une bonne anticipation et à une gestion raisonnable de ses ressources et de la fiscalité locale, la commune de Gorges a pu préserver son niveau global de dotations.



Un excédent de fonctionnement de 769 000 €, qui permet de rembourser la dette en cours et de contribuer au financement des investissements, en maîtrisant le recours à de nouveaux emprunts.

Au final, la commune préserve ses marges de manoeuvre et maintient sa capacité d'investissement pour les années à venir.

Les dépenses et recettes de fonctionnement en 2016



Des investissements au service de tous

De 2014 à 2016, la commune a investi 2 135 000 € (hors réserve foncière) : réfection de bâtiments publics, voirie et réseaux, liaisons douces, modernisation d'équipements informatiques, travaux sur le complexe polyvalent et sportif, station tram-train, aménagement du Liveau, assainissement (La Paudière, le Liveau), terrain multisports,...

Le décalage dans le temps de l'opération d'aménagement du centre bourg explique en grande partie l'écart constaté par rapport à la programmation initiale du plan pluriannuel d'investissements.

Ce projet structurant, au même titre que celui du Pôle santé, nécessite un temps de réflexion et de concertation important entre les différentes parties prenantes. Leur mise en oeuvre doit en outre obéir à des exigences administratives et réglementaires de plus en plus nombreuses et complexes.

Le programme inscrit au budget 2017

Bâtiments communaux, mairie, locatifs,...	176 000 €
Complexe polyvalent et sportif, salle multi- fonctions (études), espaces publics	90 000 €
Pôle scolaire et péri-scolaire	71 000 €
Voirie, liaison douces, effacement réseaux, signalisation, hydraulique,	408 000 €
Accessibilité (école, voirie, bâtiments) et aménagement de postes de travail	112 000 €
Gros matériel (véhicules) et informatique	76 000 €
Centre bourg (1 ^{ère} tranche)	1 054 000 €
Réserve foncière	250 000 €
Pôle santé	Budget annexe à finaliser en 2017

Compte tenu de leur date d'engagement postérieure à l'approbation du budget, un certain nombre de ces investissements s'étaleront sur 2017 et 2018.